

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIERS

### Commune de SAINT-ÉTIENNE-ESTRÉCHOUX

#### Demande de déclaration d'intérêt général (DIG.)

#### valant déclaration relative aux travaux de mise en sécurité des berges du Clédou

Le projet présenté par la mairie de Saint-Étienne-Estréchoux, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande de DIG pour la mise en sécurité des berges du Clédou, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

À l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer la déclaration d'intérêt général du projet sus-mentionné.

Cette enquête se déroulera dans la commune de Saint-Étienne-Estréchoux.

Monsieur Thierry LEFEBVRE, ingénieur retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans la mairie de Saint-Étienne-Estréchoux (1, place de la Mairie - 34260 SAINT-ÉTIENNE-ESTRÉCHOUX) pendant **21 jours consécutifs, du mardi 27 juin 2017 au lundi 17 juillet inclus** afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi 09h30-11h30) et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Un dossier d'enquête sera déposé **pour information** en mairie de Graissessac.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, à la mairie de Saint-Étienne-Estréchoux les observations du public les jours suivants :

**Judi 29 juin 2017 de 09h30 à 12h30**

**Vendredi 07 juillet 2017 de 09h30 à 12h30**

**Lundi 17 juillet 2017 de 09h30 à 12h30 (fin de l'enquête : 12h30)**

Le commissaire enquêteur recevra également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Henri MATHIEU (maire de Saint-Étienne-Estréchoux).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr).